

Compte rendu réunion du Conseil Municipal

Du 25 novembre 2016

Date de convocation : 19/11/2016

PRESENTS : M. ZDAN Michel, Mme MANFRINATO Mélissa, M. DA SILVA CORREIA Manuel, M. LORRAIN Jean-Luc, M. MESPLES Noël, M. OLIVA Charles, Mme DJOURI Fadhéla, Mme FLOURY Clara, Mme LOUPADIERE Lynda, M. SAJDAK Henri, Mme RIZZO Nadine

EXCUSEES : Mme ROBECQUE Amandine (Pouvoir donné à Mme DJOURI Fadhéla), Mme RAMAHERIRARINY Liliane (pouvoir donné à Mme FLOURY Clara)

ABSENTES : Mme DEMESSANCE Florence, Mme VILLAESCUSA Sylvie

Secrétaire : Mme LOUPADIERE Lynda a été élue Secrétaire

COMPTE RENDU :

- 1) Approbation du compte – rendu du 28/10/2016

Approuvé à l'unanimité.

- 2) SIERGA – Nomination des délégués du SPEHA

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2016 prononçant la fusion du Syndicat Intercommunal des eaux des Coteaux Hers Ariège (SIECHA) et du Syndicat Intercommunal des eaux de la Rive Gauche de l'Ariège (SIERGA) à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il indique au Conseil Municipal qu'il convient de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Commune auprès du comité syndical du Service Public de l'Eau Hers Ariège (SPEHA).

Monsieur le Maire propose de reconduire les délégués déjà élus représentant la Commune auprès du SIERGA (Syndicat Intercommunal des eaux des Coteaux Hers Ariège) à savoir :

- Monsieur MESPLES Noel : délégué titulaire
- Madame VILLAESCUSA Sylvie : déléguée suppléante.

Le Conseil Municipal approuve et accepte à l'unanimité.

- 3) Changement d'assurance au 01/01/2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les contrats d'assurance de la Collectivité ont été résiliés à échéance soit au 31/12/2016 auprès de la Compagnie d'Assurance GROUPAMA et seront transférés à partir du 01/01/2017 auprès de la Compagnie d'assurance SMACL.

En effet, la cotisation auprès de la Compagnie d'assurance SMACL étant inférieure à GROUPAMA.

- GROUPAMA : 3400.86 € TTC (Tarif 2016)
- SMACL : 2274.58 € TTC (Tarif 2015)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- 4) Devis électricité Restaurant la Folle Folie

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a fait faire des devis pour l'éclairage du restaurant notamment dans la cuisine qui est d'origine ainsi que le tableau divisionnaire.

Il présente les devis de l'entreprise :

- M. LOUGARRE Sébastien pour un montant de 2510.00 € HT (avec le bloc de secours)
- VEELEC pour un montant de 1403.40 € HT (sans le bloc de secours).

Et en même temps, Monsieur le Maire a fait faire un devis par l'entreprise VEELEC pour le remplacement des luminaires de la salle polyvalente.

Il présente le devis de l'entreprise VEELEC pour un montant de 332.80 €

Le Conseil Municipal approuve le devis de l'entreprise VEELEC pour l'éclairage du restaurant et pour la salle polyvalente.

- 5) Proposition d'achat bien public « CAPAYROU »

Monsieur le Maire demande à Mme MANFRINATO de sortir de la pièce afin qu'elle ne participe pas aux débats. Mme MANFRINATO quitte la salle.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur MANFRINATO Jean-Jacques qui propose de racheter une partie du chemin de « Capayrou » menant à son domicile et à son exploitation (de l'angle de la parcelle WA47 à l'angle de la parcelle WA77) afin qu'il puisse répondre aux nouvelles normes de biosécurité liées à l'épisode de grippe aviaire.

Etant contre la voirie, Monsieur MANFRINATO est dans une impasse et ne peut mettre en place ces moyens techniques (aire de lavage – désinfection, aire de stockage ...), pour les prestataires ayant à le livrer ou enlever sa production.

Il est à considérer que ce tronçon de voie communale, mène sur le chemin CR n° 5 chemin de Capayrou à Loumaing qui ne s'en trouve pas pour autant impacté la sortie de ce chemin (CR n° 5) sur la voirie « Route de Saint-Ybars » reste assurée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de céder cette partie de voirie à Monsieur MANFRINATO à l'euro symbolique ; Tous frais y afférents : acte, signalisation du nouveau caractère de voie reste à charge de Monsieur MANFRINATO.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- 6) Sécurisation Cloche de l'Eglise

Suite à la maintenance annuelle, l'entreprise BODET a fait parvenir un devis concernant le remplacement du joug afin de sécuriser la cloche n° 2 de l'Église qui est aujourd'hui fragilisée.

Le devis s'élève à 2455.00 € HT

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- 7) Nomination de rue pour le centre des impôts fonciers

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de créer une commission pour aller sur le terrain et de pointer toutes les adresses pour une mise à jour auprès du centre des impôts fonciers.

Dans cette commission, les élus sont :

- DA SILVA CORREIA Manuel
- MESPLES Noel
- SAJDAK Henri
- LOUPADIERE Lynda
- LORRAIN Jean-Luc

Tout d'abord, un courrier avec un coupon-réponse devra être envoyé à tous les administrés leurs demandant l'adresse postale et l'adresse fiscale.

Ensuite, il faudra corriger l'adresse Chemin des Cotis et non Chemin des Cotes

Et remplacer l'Impasse de la Bourdette par Impasse du Pesquiès « plaine de la Bourdette ».

Monsieur le Maire indique que ces modifications seront faites auprès du centre des impôts fonciers uniquement quand la délibération pour nommer toutes les rues sera prise.

- 7) **Délibération relative au nom, au siège social et au nombre de délégués suite à la fusion du SIC et du SIVOM Merlan Rauzé.**

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral en date du 20 avril 2016 fixant le périmètre de fusion du Syndicat Intercommunal à la carte de Caujac-Esperce-Grazac et du Syndicat Intercommunal « Le Merlan Rauzé du Ruisseau ».

Il donne également lecture du courrier de M. le Préfet en date du 19 octobre 2016, sur l'engagement de la procédure de « passer outre » suite à la CDCI du 20 septembre 2016.

Il indique que chaque Commune membre doit se prononcer sur cette fusion, sur le nom, le siège, et le nombre de délégués représentant chaque commune au sein du Comité Syndical de l'EPCI issu de la fusion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, présent :

- **Entérine la décision de** la fusion du Syndicat Intercommunal à la carte de Caujac-Esperce-Grazac et du Syndicat Intercommunal « Le Merlan Rauzé du Ruisseau ».
- **Fixe** le nom de l'EPCI issu de la fusion comme suit : SYNDICAT DE L'AUTAN
- **Fixe** le siège de l'EPCI issu de la fusion comme suit : « 1 route de Lézat » 31190 MAURESSAC
- **Fixe** le nombre de délégués représentant chaque commune au sein du Comité Syndical de l'EPCI issu de la fusion à 3 délégués titulaires et 1 suppléant.

- 7) **Indemnités du Conseil de la Trésorière**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les honoraires annuels d'indemnité de la Trésorière s'élevant à 370.18 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, rejette la proposition.

- 8) **Informatique**

Monsieur le Maire indique qu'il a fait faire un devis pour changer et améliorer tout l'informatique de la Mairie, en anticipation des besoins et obligations de transfert des dossiers dématérialisés dès le 1^{er} janvier 2017.

Il présente :

- Le devis de l'entreprise DATAVISTAPRO pour un montant de 1261,00 € HT concernant le remplacement du poste de la Secrétaire.
- Le devis de l'entreprise DATAVISTAPRO pour un montant de 88,00 € HT concernant la reconfiguration des postes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- 8) **Questions diverses**

- * *Nouvelle association* : Monsieur le Maire informe qu'il y a une nouvelle association AMUZ'GRAZAC dont
 - Président : M. DEMESSANCE Christophe
 - Vice-Président : M. FAVROT Nicolas
 - Trésorière : Mme DOS SANTOS Sylvie
 - Secrétaire : Mme VILLAESCUSA Sylvie
- * *Repas des aînés* : Répartition des tâches des élus à cette soirée.
- * *Petit Patrimoine* : Plantation arbuste (entreprise BAUDUC) à l'aire de loisir.
- * *Remplacement employé* : Agent de remplacement pendant 10 jours suite à la maladie de M. TECLES, sollicitation de la cellule emploi de la CCVA pour le remplacement.
- * *Radio Occitanie* : Emploi d'avenir pour animateur radio à temps plein. Rappel de candidatures ouvertes. Recherche de candidat Animateur.

- * *Agenda d'accessibilité* : numéro d'enregistrement : AA 031 231 15 756. Monsieur le Maire remercie les élus y ayant travaillé et permis ce résultat positif. Il reste à tout mettre en œuvre en matière de travaux.
- * Election municipale 2020. Débats et approche par anticipation de constitution du prochain conseil.

Séance levée à 22h00

Approuvé le 15 décembre 2016 à l'unanimité

M. ZDAN	M. MESPLES
M. LORRAIN	Mme ROBECQUE
Mme VILLAESCUSA	Mme DJOURI
Mme DEMESSANCE	Mme RAMAHERIRARINY
Mme MANFRINATO	Mme FLOURY
Mme RIZZO	M. SAJDAK
M. DA SILVA CORREIA	M. OLIVA
Mme LOUPADIERE	